

Résumé des normes et modalités d'évaluation

Cycle	Niveau	Matière
2e cycle	4e secondaire	Appl. technologiques et scientifiques 057416

Session	Étape	Pondération de l'étape	Période	Transmission des bulletins (au plus tard)
Automne	1	20 %	Du 30 août 2017 au 16 octobre 2017	30 octobre 2017
	2	80 %	Du 18 octobre 2017 au 12 janvier 2018	24 janvier 2018
Hiver	1	20 %	Du 30 janvier 2018 au 22 mars 2018	10 avril 2018
	2	80 %	Du 26 mars 2018 au 21 juin 2018	28 juin 2018

UNE AUTRE COMPÉTENCE communiquée à la 2^e étape

Le choix de l'autre compétence se fait par équipe code-matière parmi les quatre compétences suivantes :
Exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer ou savoir travailler en équipe

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de l'élève. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : agenda, courriel, appel téléphonique au besoin pour les élèves présentant des difficultés.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.

Matière	Libellés des compétences et pondération	Nature (Quoi?) et période (Quand?) des principales évaluations (Combien?)		
		1 ^{re} étape (20%)	2 ^e étape (80%)	Examens finaux (Pondération déterminée en équipe code-matière ou fixée par le MELS)
Applications technologiques et scientifiques ATS 057406 6 unités	Pratique 40 %	Deux évaluations minimum : une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) et une évaluation en laboratoire ou en atelier.	Trois évaluations minimum : une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE), une évaluation en laboratoire et une évaluation en atelier.	Épreuve finale en laboratoire et en atelier. Pondération : Épreuve finale en laboratoire : 25% de la 2 ^e étape. Épreuve finale en atelier : 25% de la 2 ^e étape.
	Théorique 60 %	Deux évaluations minimum : une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) et un examen de chapitre.	Trois évaluations minimum : une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) et deux examens de chapitres.	Épreuve unique MELS. Pondération : 50% du résultat final pour le volet théorique.
Autre compétence	Savoir travailler en équipe		Commentaire communiqué au bulletin de la 2 ^e étape.	Pas d'évaluation finale.